## **HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS:**

## ETAT DECLARATIF DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

mois de :	2023	☐ L'hébergement était fermé sur cette période	
Nom de l <b>'hébergeur</b> :			
Adresse de l'hébergeur :			
Nom de l' <b>hébergement</b> :			
Adresse de l'hébergement :			
si différente de celle de l'hébergeur			
Nombre de nuitées réalisées		↓ nombre de nuitées réalisées par vos soins + nuitées des plateformes numériques pour lesquelles vous avez collecter la taxe à remplir	<ul> <li>✓ montant collecté après le calcul au % (F)</li> </ul>
* nuitées assujetties	А		- €
* nuitées exonérées			1
♦ les personnes mineures	В		x 0€
♦ les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le	С		x 0€
♦ les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire	D		x 0€
♦ les locations à moins de 1€ la nui	t <b>E</b>		x 0€
Nuitées totales comptabilisées		-	← A+B+C+D+E
MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR COLLECTEE		- €	<b>€</b> F

Ce document est à retourner <u>complété, signé</u> et <u>accompagné de votre état de perception signé</u>, à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain - 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN ou par e-mail plainedelain@taxesejour.fr, au plus tard <u>le 5 de chaque mois.</u>

<u>Aucun règlement n'est à joindre à ce document</u>. Vous recevrez un état récapitulatif des sommes déclarées à chaque trimestre échu, qui sera édité à partir des éléments communiqués mensuellement.

Date:

Signature du déclarant :